

91. Coordination entre deux règles différentes de renvoi à l'ordre juridique compétent, retenues par le for et par un ordre juridique étranger pour la réglementation de la même question	256
Chapitre VIII. Les méthodes et le droit de la procédure civile internationale	259
92. Nécessaire appréciation d'ensemble des solutions retenues par les règles de conflit et par le droit de la procédure civile internationale	259
Section I. Les différentes méthodes et la compétence juridictionnelle des tribunaux internes	260
93. Différentes modalités de détermination de la compétence internationale des tribunaux internes de la part de chaque méthode de coordination des ordres juridiques	260
94. Influence des orientations analysées sur l'interprétation de la façon d'opérer des critères de compétence juridictionnelle des tribunaux internes	263
95. Litispendance internationale et rôle joué par la diversité des méthodes de coordination retenues par le for et par l'ordre juridique étranger en cause	268
Section II. Les différentes méthodes et la reconnaissance des jugements étrangers	270
96. Influence exercée, même dans les systèmes les plus anciens, par les solutions de conflit sur la façon d'opérer des procédés de reconnaissance des jugements étrangers	270
97. Les systèmes plus modernes de conflit et les différences existant entre les procédés inspirés de la méthode classique et les procédés qui utilisent la méthode de la référence à l'ordre juridique étranger compétent	272
98. Solutions incertaines données par les différents systèmes au problème du concours entre plusieurs jugements étrangers inconciliables, rendus dans des Etats différents sur la même question, et tous potentiellement susceptibles de reconnaissance dans le for	275
99. Possibilité de se rapporter, pour la solution du problème, aux différentes méthodes de coordination des ordres juridiques retenues dans les domaines de référence par les règles de conflit du for	280

ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL
FONDÉE EN 1923 AVEC LE CONCOURS DE LA
DOTATION CARNEGIE POUR LA PAIX INTERNATIONALE

RECUEIL DES COURS

COLLECTED COURSES OF THE HAGUE
ACADEMY OF INTERNATIONAL LAW

1999

Tome 276 de la collection



2000

MARTINUS NIJHOFF PUBLISHERS
Dordrecht/Boston/London

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	25
1. Systèmes de conflit et pluralité des méthodes de coordination des ordres juridiques	25
2. Nécessité d'approfondir les modalités particulières de fonctionnement de chaque méthode et les hypothèses de concours et de conflit entre celles-ci	27
3. Les différentes méthodes et le rôle de la <i>lex fori</i>	28
4. Les différentes méthodes et la nature facultative des règles de conflit	32
Chapitre I. La méthode traditionnelle des conflits de lois	35
5. La méthode traditionnelle des conflits de lois basée sur la localisation des rapports de droit	35
Section I. Objectifs de la méthode traditionnelle et variantes de son fonctionnement	37
6. Le principe de l'uniformité des solutions et les trois différentes modalités, pour le choix de la loi applicable, de localisation des rapports de droit	37
7. Bilatéralisme et unilatéralisme en tant que simples variantes de la méthode traditionnelle des conflits de lois, et non pas méthodes autonomes et opposées de coordination des systèmes	42
8. Importance du mécanisme du renvoi, dans les systèmes bilatéraux de conflit, en vue de réaliser l'uniformité des solutions	44
Section II. Conditions générales de fonctionnement de la méthode traditionnelle des conflits de lois	49
9. Condition de fonctionnement de la méthode classique consistant dans la possibilité qu'une même question soit résolue par les tribunaux d'Etats différents	49
10. Exigence que les lois potentiellement en conflit n'aient pas le même contenu ou un contenu matériellement équivalent	52
11. Effets produits dans le système global par le principe de l'harmonie internationale des décisions et problématique du conflit entre systèmes de conflit	54
12. Effets produits par le principe indiqué sur le fonctionnement des différentes règles de conflit	56
Section III. Méthode traditionnelle et jugements étrangers	59
13. Importance, du point de vue conflictuel, du contrôle de la part du for de la compétence internationale des juges étrangers, en vue de la reconnaissance des jugements étrangers	59
14. Exigences de contrôle de la loi appliquée par les juges étrangers, qui découlent de la façon d'être et de fonctionner des systèmes de conflit modernes	62
Section IV. Evolutions récentes de la méthode de conflit traditionnelle	65
15. Adaptation des nouvelles codifications aux principes constitutionnels et aux solutions retenues par les conventions internationales	65
16. Spécialisation des systèmes de conflit et phénomène des critères de rattachement « en cascade »	66

17. «Matérialisation» des systèmes de conflit dans les conceptions des conflits de lois aux Etats-Unis d'Amérique, et importance particulière de l'«interest analysis» de Currie	69
18. Les systèmes de conflit européens et les possibilités accrues d'une prise en considération des intérêts matériellement poursuivis par les lois applicables, par le biais du jeu des règles d'application nécessaire	73
19. Affirmation du «principe de proximité» dans les clauses d'exception et dans les règles de conflit qui désignent la loi applicable sur la base du «rattachement plus étroit»	79
Chapitre II. La méthode matérielle et les règles de conflit alternatives	84
20. La méthode matérielle des conflits de lois dans la doctrine américaine et dans les systèmes européens de conflit	84
Section I. Considérations introductives sur la méthode matérielle des conflits de lois	86
21. Distinctions et caractéristiques des dispositions de conflit s'inspirant de la méthode matérielle et représentativité particulière du modèle offert par les dispositions de conflit alternatives en matière de filiation	86
22. Critique de certaines approches doctrinales qui réduisent ou éliminent complètement l'autonomie des règles de conflit alternatives, par rapport à leur nature ou à leur fonctionnement	90
Section II. Les règles de conflit alternatives et l'établissement d'une situation de filiation	92
23. Les règles de conflit alternatives en matière de filiation et les rapports entre les lois alternativement applicables	92
24. Les règles de conflit alternatives et le mécanisme du renvoi <i>in favorem</i>	96
25. Modalités de fonctionnement particulières du renvoi <i>in favorem</i> par rapport au renvoi opérant à l'intérieur de la méthode classique	98
26. Rattachement «alternatif» des questions préalables soulevées par la règle matérielle étrangère applicable à l'établissement d'une filiation	100
Section III. Les règles de conflit alternatives et la contestation d'une situation de filiation	104
27. Autonomie des solutions de conflit opérant pour la contestation d'une situation de filiation et rôle joué par le <i>favor filiationis</i>	104
28. Différents paramètres d'évaluation utilisables en général pour la solution de la question	107
29. Contestation d'une situation de filiation découlant de l'application <i>ex lege</i> des règles matérielles de plusieurs lois et solution de principe en faveur du cumul des lois applicables	109
30. Contestation d'une situation de filiation établie par le biais d'un jugement et prise en compte de la loi appliquée précédemment	111
31. Solutions particulières à donner aux cas où une situation de filiation découle de l'acte de reconnaissance d'un enfant naturel	112
Section IV. Considérations conclusives sur l'autonomie de la méthode matérielle	114
32. Les règles de conflit alternatives et les modalités particulières de fonctionnement de la clause d'ordre public «international» du for	114
33. Autonomie de fonctionnement de la méthode matérielle par rapport à d'autres problèmes de théorie générale des conflits de lois	117

Chapitre III. La méthode de la référence à l'ordre juridique étranger compétent	119
34. Existence en droit international privé de méthodes de coordination plus étroitement fonctionnelles, qui prennent directement en considération le déroulement des situations juridiques	119
Section I. Loi et ordre juridique en droit international privé	120
35. Autonomie des notions de « loi » et d'« ordre juridique » et impossibilité d'admettre que dans un ordre juridique « soit appliqué » un autre ordre juridique	120
36. La méthode de la référence à un « ordre » juridique étranger considéré en bloc en tant que méthode visant à éviter la naissance de situations juridiques boiteuses	122
Section II. La méthode et la création de situations juridiques dans le for	123
37. Importance générale de la condition de la « reconnaissance » à l'étranger de la situation juridique qui doit être créée dans le for, et différentes modalités techniques pour la garantir dans le cas concret	123
38. Caractéristiques et modalités de fonctionnement particulières des règles de renvoi à l'ordre juridique (étranger) compétent	126
39. Règles de renvoi à l'ordre juridique compétent à contenu rigide ou à contenu souple	128
Section III. La méthode et la reconnaissance dans le for de situations juridiques étrangères	130
40. Soumission de la reconnaissance à la seule condition que les situations juridiques étrangères soient efficaces dans l'ordre juridique étranger de référence, en tant que constituées ou même seulement reconnues dans cet ordre	130
41. Utilisation en vue de la reconnaissance de règles de renvoi à l'ordre juridique compétent	132
42. Utilisation de procédés de reconnaissance de jugements étrangers fondés sur la méthode de la référence à l'ordre juridique étranger compétent	135
Section IV. Perspectives futures d'utilisation	137
43. Perspectives d'utilisation de la méthode en vue de la création dans le for de situations juridiques	137
44. Perspectives croissantes d'utilisation de la méthode en vue de la reconnaissance dans le for de situations juridiques étrangères	140
Chapitre IV. La méthode de l'application généralisée de la <i>lex fori</i>	143
45. Variantes de la méthode constituées par la « jurisdictional approach » et par l'application exclusive de la <i>lex fori</i>	143
Section I. Utilisation générale de la méthode pour la création de situations juridiques dans le for	144
46. L'hypothèse traditionnelle d'utilisation de la « jurisdictional approach », dans l'ordre juridique anglais, pour la réglementation du divorce	144
47. L'application exclusive de la loi anglaise en matière d'adoption	146
48. Critique des tentatives traditionnelles d'explication, en doctrine, de ces cas de compétence exclusive de la <i>lex fori</i>	149
49. Rôle joué par le choix du législateur de procéder à la constitution des situations juridiques indiquées en donnant une importance exclusive, dans une perspective fonctionnelle, à la localisa-	

tion et au déroulement des situations mêmes dans le seul ordre juridique du for	152
Section II. Hypothèses d'utilisation de la méthode par dérogation ou en concours avec les solutions ordinaires de conflit	156
50. Utilisation de la méthode pour la « duplication » dans le for de situations juridiques déjà existantes à l'étranger, notamment dans le cas des « secondes » adoptions	156
51. Application exclusive de la <i>lex fori</i> pour la réglementation des effets de situations juridiques « boiteuses », valables dans le seul ordre juridique du for	160
52. Utilisation de la méthode pour la réglementation dans le for des mesures urgentes et provisoires d'anticipation du fond en droit de la famille	163
Section III. Caractéristiques générales de fonctionnement de la méthode	167
53. Présentation des caractéristiques principales de fonctionnement de la méthode, en ce qui concerne le rapport existant entre les critères de juridiction et la loi applicable, ainsi que la localisation fonctionnelle des effets produits par les situations juridiques en cause	167
54. Approfondissement des caractéristiques générales de fonctionnement de la méthode dans le cas de son utilisation, respectivement, à titre ordinaire ou par dérogation aux solutions communes de conflit	169
55. Possibilité d'attribuer à la méthode une fonction de coordination entre les différents ordres juridiques, en tenant globalement compte de son fonctionnement aussi bien dans les hypothèses de création que dans celles de reconnaissance dans le for des catégories de situations juridiques en cause	172
56. Modalités particulières de solution, à l'intérieur de la méthode, du problème de la reconnaissance des jugements étrangers	174
Section IV. Evolutions futures de la méthode	177
57. Multiplication, dans les récentes codifications européennes du droit international privé, de dispositions de conflit explicites visant à attribuer une compétence exclusive à la <i>lex fori</i>	177
58. Cas implicites d'utilisation de la méthode liés à la possibilité pour les parties de choisir l'application de la <i>lex fori</i> pour la constitution de situations juridiques destinées en principe à se dérouler dans le seul ordre juridique du for	179
Chapitre V. Autonomie de la volonté et pluralité des méthodes de coordination des ordres juridiques	183
59. Le rôle croissant de l'autonomie de la volonté, dans des matières autres que celle contractuelle, dans les systèmes modernes de droit international privé	183
60. Spécificité des problèmes soulevés par ces hypothèses par rapport à l'emploi traditionnel de l'autonomie dans le domaine contractuel	185
Section I. Le rôle de l'autonomie de la volonté en dehors du domaine contractuel	187
61. Nécessité de rattacher l'autonomie, selon les hypothèses, à l'une ou à l'autre des méthodes de coordination des ordres juridiques existantes, et principales variantes interprétatives utilisables à cette fin	187

62. Conséquences de la solution retenue sur l'analyse, en termes fonctionnellement unitaires, des différentes règles de conflit applicables	189
63. Fonctionnement du mécanisme du renvoi dans les cas examinés	190
Section II. Fonctionnement de l'autonomie de la volonté dans le cadre des différentes méthodes de coordination des ordres juridiques	193
64. La réglementation des rapports patrimoniaux entre époux et les différents modèles d'utilisation de l'autonomie par des dispositions de conflit inspirées de la méthode classique de la localisation des rapports de droit	193
65. La <i>professio juris</i> dans le domaine de la réglementation internationale d'une succession	197
66. Hypothèses où le pouvoir d'une partie de choisir la loi applicable est l'expression de la méthode matérielle des conflits de lois	199
67. Rôle de l'autonomie dans le cadre de la méthode de l'application généralisée de la <i>lex fori</i> et de celle de la référence à l'ordre juridique étranger compétent	201
Section III. Choix de la loi applicable et accords procéduraux	203
68. Problèmes d'interprétation soulevés par les règles de conflit qui attribuent un rôle à l'autonomie de la volonté dans des matières autres que celle contractuelle	203
69. Les accords procéduraux en tant qu'hypothèses particulières de choix de la loi applicable au cours d'un procès	206
Chapitre VI. Le concours entre les méthodes	209
70. Existence de domaines privilégiés et assez uniformes de référence, dans les différents ordres juridiques, pour l'utilisation de l'une ou de l'autre méthode de coordination de ceux-ci	209
71. Les hypothèses de concours au sens strict de plusieurs méthodes, à l'intérieur d'un même ordre juridique, pour la réglementation de questions déterminées	210
Section I. Concours entre les méthodes et solution du problème classique des questions préalables en droit international privé	211
72. Position et solutions traditionnelles, en doctrine, du problème des questions préalables en droit international privé	211
73. Elargissement nécessaire du problème à l'hypothèse où la question préalable concerne une situation juridique établie ou constituée par un jugement, qui soit reconnue dans le for et non dans l'ordre juridique de la <i>lex causae</i> , ou vice versa	213
74. Critique de l'approche traditionnelle du problème en tant que concernant un conflit entre les « lois » rendues applicables par les règles de conflit du for et celles de la <i>lex causae</i> et démonstration du fait que le conflit existe entre ces deux ordres juridiques considérés « en bloc »	217
75. Nécessité de considérer que tout rattachement « dépendant » d'une question préalable dépend du fonctionnement d'une règle de conflit spéciale non écrite qui utilise une méthode de référence à l'ordre juridique compétent	219
Section II. Les mesures urgentes et provisoires en matière de droit de la famille	221
76. Insuffisance de l'alternative traditionnelle retenue par la doctrine pour la réglementation de ces mesures (recours à la loi applicable d'après le système de conflit du for ou application à titre subsi-	

diaire de la <i>lex fori</i>) et concours nécessaire, en la matière, de solutions inspirées de méthodes différentes de coordination des ordres juridiques	221
77. Illustration des principales hypothèses de recours à l'une ou à l'autre des méthodes potentiellement utilisables	223
Section III. La protection des droits acquis à l'étranger	227
78. Le problème de la protection de droits « acquis » à l'étranger de façon non conforme au système de conflit du for et les nombreuses solutions retenues par la doctrine moins récente	227
79. Nécessité de résoudre le problème à la lumière des solutions qui peuvent être dégagées, sur le plan strictement positif, des différents systèmes de conflit et utilisation par ces systèmes, généralement, en concours entre elles, de la méthode classique et de celle de la référence à l'ordre juridique étranger compétent	229
Chapitre VII. Les conflits entre les méthodes	232
80. Les hypothèses de conflit entre les méthodes découlant de l'acceptation de la part du for et d'un ou plusieurs ordres juridiques étrangers, pour la réglementation de la même question, de méthodes différentes de coordination des ordres juridiques	232
Section I. Le conflit entre la méthode classique et celle de la <i>lex fori</i>	233
81. Rattachement traditionnel de ce conflit, de la part de la doctrine, à la problématique du renvoi-retour « caché »	233
82. Critique des positions favorables à admettre cette figure de renvoi, ainsi que des solutions proposées à titre alternatif	236
83. Recours, pour la solution du conflit, à la perspective basée sur la création dans le for de règles <i>ad hoc</i> de renvoi à l'ordre juridique compétent	237
84. Conditions d'application et modalités de fonctionnement de la solution retenue, par rapport à plusieurs problèmes particuliers	239
Section II. Les conflits entre la méthode classique et les deux autres méthodes	241
85. Le conflit entre la méthode classique et la méthode matérielle, et les hypothèses d'admission explicite de la part du for du renvoi <i>in favorem</i> découlant de règles de conflit alternatives étrangères	241
86. La solution de principe contraire à l'admission du renvoi <i>in favorem</i> et les exceptions en faveur du renvoi-retour à la <i>lex fori</i> , qui peuvent être dégagées, par interprétation, du système de conflit du for	243
87. Le conflit entre la méthode classique et celle de la référence à l'ordre juridique étranger compétent	246
Section III. Les conflits entre la méthode matérielle et les autres méthodes	250
88. La coordination entre des règles de conflit alternatives du for et des règles de conflit traditionnelles étrangères et la solution de principe favorable à l'admissibilité du renvoi <i>in favorem</i>	250
89. Le conflit entre la méthode matérielle, retenue par le for, et celle de l'application généralisée de la <i>lex fori</i> , suivie à l'étranger	251
Section IV. Les rapports entre la méthode de la référence à l'ordre juridique compétent et les autres méthodes	254
90. Hypothèses de conflit entre une règle de renvoi à l'ordre juridique compétent, retenue par le for, et des règles de conflit traditionnelles ou alternatives étrangères	254